

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	09
Votants	11

L'an deux mille dix ;

Le 28 Juin 2010 à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 23/06/2010

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE –
ESCRIOU – AUDIBERT - BENABEN – FASOLA – FOURNY
– KAIL – LACROIX - YACOUB

REPRESENTES : Mr HEURA par Mr ESCRIOU
Mme ROBERT par Mr YACOUB

ABSENTS : Mmes et Mrs BEUCHE - DE LA ROCCA –
DUJON - PAILLOTET

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

**Bilan SOS
HABITAT ET
SOINS**

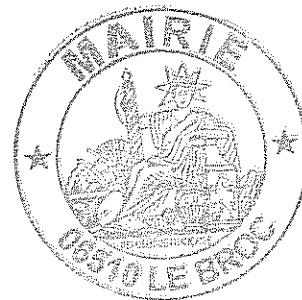
Année 2009

Monsieur KAIL présente pour approbation au conseil municipal, le bilan de l'Association SOS Habitat et Soins, Maison Relais « Lou Virou Souléou » pour l'année 2009.

Le Conseil municipal une fois l'exposé de Monsieur Kail entendu, décide d'approuver le bilan de l'Association SOS Habitat et Soins, Maison Relais « Lou Virou Souléou » pour l'année 2009.

**Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures**

**LE MAIRE,
Emile TORNATORE**



**Et ce par : - Voix pour : 11
- Voix contre : 0
- Abstention : 0**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 30/06/2010, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 30/06/2010. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication



GROUPE SOS



RAPPORT D'ACTIVITE
Maison Relais
« Lou Virou Souleou »
Année 2009

Directrice
Myriam BARNI

Maison Relais « Lou Virou Souleou »
Avenue Francis Gag - 06150 Le Broc
Tél. 04 93 29 35 42
Email :

Introduction

Le projet associatif :

SOS Habitat et Soins est une association dont le but principal est de favoriser l'accès aux soins et à l'hébergement pour des personnes en situation précaire. Elle est membre du Groupe SOS et à ce titre elle adhère à la Charte du Groupe SOS, qui édicte des principes en termes de déontologie, d'éthique, de fonctionnement et de transparence financière.

La charte du groupe SOS

L'association SOS Habitat et Soins est signataire de la charte du groupe SOS. A ce titre, elle défend et promeut les valeurs du groupe SOS :

- Respect de la personne
- Egalité des droits
- Laïcité et indépendance
- Fécondité sociale
- Une organisation sociale au service des individus

Le projet d'établissement

Ouverte en novembre 2003, la maison relais « Lou Virou Souleou » est destinée aux personnes en situation de grande exclusion dont le contexte général rend impossible à échéance prévisible l'accès à un logement ordinaire. Elle doit leur permettre une réadaptation à la vie sociale dans un cadre chaleureux et convivial.

Les personnes susceptibles d'intégrer la maison relais doivent avoir un faible niveau de ressources (AAH, RMI, petite retraite, ASSEDIC...) et/ou une problématique personnelle rendant impossible la vie dans un logement autonome.

Dans l'ensemble, sont concernées par cette structure les personnes qui disposent de faibles ressources et qui relèvent notamment des situations suivantes :

- sortie d'hôpital, fragilisation du fait de l'âge, des suites d'une longue maladie,
- isolement après une longue période d'errance ou de désinsertion sociale,

Le fonctionnement de la Maison Relais

La Maison Relais associe des logements privatifs et des activités collectives.

Par le biais d'une accession à un logement stable, elle a pour objectif une stabilisation de la situation du résident et/ou un accompagnement vers un relogement définitif.

Elle se compose de dix huit studios tous fonctionnels avec une salle de bains/WC, une cuisinette et une pièce unique :

- 9 situés en rez de jardin (superficie de 15.58 à 18.68 m²)
- 7 situés au rez de chaussée (entre 15.85 à 25.43 m²)
- 2 situés au 1^{er} étage (28.33 et 28.98 m²) et réservés aux couples.

La capacité d'accueil est donc de 20 places au total.

Tous les studios sont équipés (meublé, équipement cuisine) pour pouvoir accueillir une personne entièrement démunie. Le chauffage et l'eau chaude sont collectifs, leur montant est compris dans le loyer (contrats de sous-location). L'APL étant subrogée à SOS Habitat et Soins, le complément de loyer est à la charge du résident. Ces montants varient de 307,55 € à 474,52 € au maximum pour un appartement de couple.

Pour faciliter la vie des résidents, des services collectifs sont à leur disposition :

- une buanderie (mise à disposition de 2 lave-linge et 2 sèche-linge). La laverie commune est à la disposition des résidents moyennant 0,60 € pour une machine à laver et 0,70 € pour l'utilisation du sèche-linge.
- une cuisine collective fonctionnant tous les midis sauf le dimanche et les jours fériés de 12h30 à 14h00 pour une prise de repas réunissant les personnes qui le souhaitent. Ce repas ne bénéficiant d'aucune subvention, il est facturé 2,60 € aux résidents.

Modalités d'admission en Maison Relais

1. Candidatures : un dossier type est à retirer auprès de l'association SOS Habitat et Soins. Les candidatures sont à adresser au siège de l'association et doivent être remplies par des professionnels de l'action sociale ou médico-sociale, en accord avec la personne orientée.
2. Evaluation des candidatures : les dossiers retournés et dûment remplis font l'objet d'une première évaluation au regard des critères édictés par la circulaire, mais également au vu du parcours de vie de la personne. Si la personne correspond aux critères d'admissibilité, elle est reçue sur site pour un entretien de pré admission, des contacts partenariaux puis un ou plusieurs entretiens sont menés par l'assistante sociale, pour évaluation sociale de la demande. Le premier entretien est mené sur place à la Maison Relais, de façon que la personne puisse forger un avis sur le lieu, et maintenir ou infirmer sa demande en connaissance de cause.
3. Commission d'admission : après examens des dossiers et avis complets, la direction valide les candidatures retenues. Tous les dossiers répondant aux critères administratifs et sociaux d'admission sont ensuite présentés en commission d'admission composée d'un représentant des organismes suivants : Mairie du Broc, Circonscription d'Action Médicale et Sociale de Saint Laurent du Var, CRAM, DDASS, SOS Habitat et Soins. Cette commission statue sur l'éventuelle admission et fixe toutes les modalités de suivi.

Evaluation

Lors du comité de pilotage (composé des mêmes représentants que ceux de la commission), un récapitulatif de la situation des résidents est fait afin de juger de la pertinence des réponses apportées aux problématiques de chacun. Le suivi social et la concrétisation du « projet de vie » sont également des indicateurs d'évaluation.

Faits marquants de l'année 2009

L'année 2009 a été marquée, d'une part, par le renouvellement d'une partie du personnel :

- Le directeur initialement en poste a souhaité bénéficier d'une mutation, une nouvelle directrice a été recrutée en parfaite continuité.
- Une assistante sociale à mi-temps a rejoint le couple d'hôte qui exerce à la Maison Relais depuis son ouverture.

D'autre part, l'exercice 2009 a été marqué par de fortes évolutions de la situation d'un tiers des résidents, qui pour partie ont vu leur situation s'améliorer. Par contre, quatre personnes ont connu une crise dans

leur évolution personnelle ou dans leur vie de couple. Ces situations ont du être traitées individuellement, mais aussi collectivement, car les tensions personnelles de quelques uns retentissent très fortement dans la petite collectivité de la Maison Relais, tant au niveau de la vie sociale qu'en matière de participation à l'entretien des espaces partagés.

La priorité de l'année 2009 a donc consisté, dans un premier temps, à rénover le règlement intérieur et à organiser des temps de parole avec les résidents, en vue d'apporter un cadre de fonctionnement clair et de permettre une régulation collective. Cette orientation a été poursuivie en seconde partie de l'année, qui a de plus été centrée sur l'aide à la résolution des problèmes individuels de certains résidents, de façon que les personnes qui exprimaient de grandes difficultés personnelles puissent trouver les appuis nécessaires.

LA STRUCTURE

Coordonnées de la structure :

Nom : Maison Relais Lou Virou Souleou
Numéro Finess : 60019148
Adresse : Avenue Francis Gag 06150 Le Broc
Téléphone : 04 93 29 35 42
Télécopie : 04 93 29 35 42
Adresse électronique :

Coordonnées de l'entité gestionnaire :

Nom : SOS HABITAT ET SOINS
Adresse : 102, rue Amelot, 75011 PARIS
Téléphone : 01 58 30 55 55
Télécopie : 01 58 30 56 30

Forme juridique de la structure : établissement privé géré par une association à but non lucratif

Statut du personnel : Convention collective de 1951

But de la structure : logement de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement autonome, en offrant un cadre semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

Date de création de l'établissement : 3 novembre 2003

L'EQUIPE

Un directeur (à temps partiel)

Outre l'élaboration et la discussion des budgets avec les financeurs, il supervise l'évaluation des demandes d'admission et siège à la commission d'admission.

Il s'assure de la bonne évolution de chaque situation en fonction de l'avancement des projets de vie individuels et participe aux réunions des résidents.

Il est responsable du bon fonctionnement général de la structure.

Un couple d'hôtes (à temps plein)

Présent du lundi au samedi, le couple d'hôtes est chargé du bon fonctionnement de la maison au quotidien. Responsables de l'entretien de la structure dans son intégralité, ils cherchent en permanence la participation des résidents. Pour des raisons pratiques, le couple est logé sur place.

Les missions qui sont confiées au couple d'hôtes sont les suivantes:

- Accueil des résidents avec la visite de l'appartement, l'état des lieux et la remise des clés, participation aux entretiens autant que nécessaire
- Animation de la structure avec mise en place de nouveaux ateliers en adéquation avec la demande des résidents
- Organisation du planning des ateliers et activités collectives
- Approvisionnement de la maison relais (courses, commande de fioul, gestion des divers stocks...)
- Gestion de la caisse, gestion de la buanderie
- Facturation du loyer, des repas et de l'utilisation de la buanderie
- Elaboration et préparation des repas communs
- Entretien de la structure avec les résidents : parties communes et extérieurs
- Contrôle de l'état des studios
- Mise et remise en état des appartements lors des départs et ce pour l'accueil de nouveaux résidents

Une assistante sociale (à temps partiel)

Présente à mi-temps à la Maison Relais, l'assistante sociale a pour missions principales :

- Evaluer les candidatures en vue d'admission à la Maison Relais, en lien avec la direction
- Selon l'évolution de leur situation, favoriser l'accès des résidents à tous dispositifs de droit commun pouvant concourir à améliorer leur situation sociale, à bénéficier de soins ou de traitements médicaux adaptés, et plus largement à développer leur vie sociale et leur autonomie à l'intérieur comme à l'extérieur de la Maison Relais.
- Selon l'évolution de la situation des résidents et selon leurs souhaits, soutenir selon le cas : le maintien du logement en Maison Relais, ou les recherches de logement autonome, ou le cas échéant les recherches d'hébergement adapté en structure sociale ou médico-sociale spécialisées.

Les modalités d'action de l'assistante sociale son individualisées, mais peuvent prendre la forme d'actions collectives, en appui de l'animation mise en œuvre par le couple d'hôte.

LA POPULATION ACCUEILLIE

FILE ACTIVE

22 personnes (y compris sortants et entrants en cours d'année) ont été prises en charge durant l'année 2009.

Nombre de personnes présentes par mois :

Mois	Effectif
Janvier	20
Février	20
Mars	20
Avril	20
Mai	20
Juin	20
Juillet	20
Août	20
Septembre	20
Octobre	20
Novembre	19
Décembre	19

Taux d'occupation :

Jours théoriques	Jours réalisés	Taux d'occupation
7300 jrs	7172 jrs	98%

La 20^{ème} place inoccupée en novembre et décembre 2009 résulte d'une séparation au sein d'un couple occupant l'un des appartements. Après cette rupture, la gravité de la situation médicale, psychologique et sociale de la personne restant isolée a conduit à maintenir son accueil en Maison relais, malgré d'importants troubles de comportements qui ont aussi généré des troubles de voisinage difficilement contenus. Avec l'accompagnement de l'assistante sociale, cette personne a pu accéder à un logement autonome, mais les délais d'attente n'ont permis ce relogement - et donc la libération de 2 places en studio couple - qu'en avril 2010.

Les candidatures

En 2009, 26 dossiers de candidatures ont été reçus pour un hébergement à la Maison relais du Broc. Ces demandes se caractérisaient comme suit :

- 19 Hommes et 7 femmes.
- 23 personnes étaient originaires du département, 1 de la région PACA, 2 provenant d'autres régions françaises.

Moyennes d'âge des 26 personnes en demande d'admission :

- De 20 à 30 ans : 0
- De 31 à 40 ans : 2
- De 41 à 50 ans : 8
- De 51 à 60 ans : 16
- 61 ans et plus : 0

Les admissions et sorties de la Maison Relais en 2009

- 3 nouvelles personnes ont été admises en 2009, sur un total de 26 candidatures reçues en bonne forme (dossiers complétés, évaluation en vue d'admission),
- Durant cette même année, 3 personnes ont quitté la structure.

Les 3 admissions 2009 ont fait suite à 1 sortie survenue en toute fin d'année 2008, et 2 sorties en cours d'année 2009. La troisième personne qui a quitté la Maison Relais en 2009 a laissé libre une place dans un studio couple, qui n'a pas pu être immédiatement pourvue, comme indiqué plus haut.

Motifs des 3 sorties de la structure en 2009 :

Motif de sortie	Effectif
Logement autonome	2
Retour en famille	1
Structure spécialisée personne âgée	0
Structure spécialisée sociale ou médico-sociale	0
Décès	0
Total	3

A noter que plusieurs résidents ont connu une aggravation de leur situation qui aurait nécessité un hébergement adapté à leur perte progressive d'autonomie. Bien que la Maison Relais ne soit plus adaptée à leur état, les séjours ont été maintenus autant que possible. En effet, faute de places en établissements spécialisés, ces personnes n'auraient pas d'autre solution qu'un retour à la rue ou à des hébergements très précaires, ce qui reviendrait à altérer encore plus leur situation et les impacts sociaux. Parmi ces états de santé ou troubles sociaux aggravés, sont notables :

- pathologie psychiatrique qui entrave grandement l'autonomie avec troubles d'hygiène majeurs (1 personne) : un relais a été établi avec le CMP pour soutenir la personne autant que possible.
- altération de l'état de santé pour une personne vieillissante, en attente de place en maison de retraite médicalisée (1 personne) : des soins à domicile peuvent être mis en place, mais l'autonomie de la personne est de plus en plus limitée.
- addiction majeure à l'alcool nécessitant des soins en milieu spécialisé, associée à un handicap physique et au vieillissement : la personne a refusé le séjour initialement convenu en établissement de cure (1 personne), mais son état a entraîné des appels au SAMU ou des hospitalisations d'urgence.
- troubles psychiques importants déniés par la personne, par ailleurs âgée et atteinte d'une pathologie chronique qui altère sa mobilité (1 personne) : le refus de traitement par l'intéressée a entraîné une forte déstabilisation de la situation personnelle, et des troubles de voisinage récurrents, qui ont entraîné un conflit durable dans le collectif des résidents.
- troubles du comportement social probablement délictueux, alcoolisme, associés à des pathologies chroniques lourdes, imposant un traitement ambulatoire régulier mal observé (2 personnes) : des violences continues et des manquements graves et répétés au règlement intérieur (qui ont accru les

tensions entre les autres résidents) ont pu se conclure par 2 départs de la Maison Relais, 1 en novembre 2009, le second en 2010.

Les liens renforcés avec le CMP cette année ont permis de mobiliser plusieurs résidents et d'entreprendre un traitement. Pour plusieurs résidents, des soins ou des aides à domicile ont du être mis en place pour permettre la continuité de l'accueil en Maison Relais.

Par ailleurs, quatre personnes ont vu leurs revenus s'améliorer et ne devraient plus ressortir de logement en Maison Relais, du point de vue économique. Cependant, les revenus sont faibles, et la souffrance psychique ou l'isolement des ces personnes est tel que l'accueil en Maison Relais doit être prolongé jusqu'à ce que des solutions positives puissent être trouvées, que ce soit en logement autonome ou en établissement spécialisé.

Durée de séjour en Maison Relais

Durée du séjour	Effectifs
Moins de 1 an	2
De 1 an à 1,5 an	2
De 1,5 à 2 ans	1
De 2 ans à 2,5 ans	2
De 2,5 ans à 3 ans	2
3 ans et plus	13
Total	22

LE TYPE DE PUBLIC ACCUEILLI

Les données suivantes sont relatives à la totalité des personnes ayant séjourné à la Maison Relais en 2009, soit 22 personnes, dont 2 couples.

La population domiciliée à la Maison Relais du Broc est majoritairement masculine (17 hommes, 5 femmes), et majoritairement âgée de plus de 50 ans :

Age moyen des résidents :

Tranche d'âge	Effectif
18/24 ans	0
25/29 ans	1
30/34 ans	1
35/39 ans	0
40/44 ans	1
45/49 ans	4
50 et +	15
Total	22

Sources de revenu :

Conformément à son objet, la Maison relais accueille des personnes qui, à l'entrée dans les lieux, disposent d'un faible revenu. A noter toutefois qu'en cours d'année, certains niveaux de revenu ont été

4 enfants	aucun	1	1
-----------	-------	---	---

Situation au regard de l'hébergement

A l'origine de l'entrée en Maison Relais, les 22 personnes constituant la file active se trouvaient en difficulté d'hébergement.

Lp̄gement	Effectif
h�berg� par institution	6
h�berg� par proche/famille	6
en cours d'expulsion	4
Sans domicile fixe	6
Total	22

La Maison Relais a donc constitu  une alternative   la vie dans la rue ou des h bergements transitoires tr s d stabilisants.

ANIMATION ET ACTIVIT S COLLECTIVES

Afin d' tre plus incitatif que contraignant, et donc de respecter l'autonomie de chacun, les repas de midi ne sont plus obligatoires. Un noyau de 4   8 personnes participe   ce repas collectif quotidien, moyennant une participation financi re.

Parall lement, les r unions trimestrielles ont  t  organis es avec participation de la direction. Ces r unions ont  t  associ es   des repas pris en commun par la quasi-totalit  des r sidents, cela dans le but de cr er des occasions de partage convivial. Les temps de r union formels ont eu pour principal objet la r gulation des conflits entre r sidents, et la recherche d'adh sion aux r gles collectives (dont relecture et d bat autour du r glement int rieur) :

- Les visites sont autoris es de 10 heures   22 heures 30 mais l'h bergement de tiers est interdit, sauf exception ponctuelle autoris e par la direction. Afin de ne pas s'inqui ter de leur absence, les r sidents doivent avertir s'ils ne dorment pas   la maison relais sans devoir pour autant en indiquer les motifs.
- Une visite des studios est faite en pr sence des r sidents afin de v rifier l' tat de propret  et l'approvisionnement des denr es. Cette visite permet  galement d'observer l'appropriation des lieux par le r sident. Pour 5 r sidents notamment, ces visites ont permis de constater les difficult s d'organisation personnelle et de maintien de l'hygi ne, et de tenter d'y rem dier. Ces visites ont  galement pour objet d'op rer un suivi technique des  quipements int rieurs et de l' tat des lieux, afin que les petits travaux et achats de mat riel n cessaires soient mis en  uvre.
- Les r sidents sont charg s de l'entretien des couloirs et de l'entr e, afin de permettre au r sident de s'approprier les lieux mais  galement de respecter la propret  des lieux.
- Des ateliers et sorties ont  t  mis en  uvre par le couple d'h te, pour certaines en petit groupe de r sidents de la Maison Relais, pour deux autres (atelier manucure, sortie culturelle) en mutualisant l'organisation avec les ACT de Nice.

CONCLUSION

L'objectif majeur de l'année 2009 a consisté à trouver des issues au bénéfice de 3 personnes dont la situation avait évolué, pour lesquelles le séjour en Maison Relais n'était plus adapté, et dont le comportement générait, de plus, d'importants troubles collectifs. Leurs constantes infractions au règlement intérieur, les troubles de voisinage, les disputes existantes entre ces 3 personnes ont entraîné une généralisation du conflit entre les résidents, malgré de multiples rappels à l'ordre et tentatives de médiation.

Pour deux de ces personnes en grande difficulté personnelle, les recherches de logement ont pu aboutir. Toutes deux disposent désormais d'un habitat autonome, et leur départ a pu s'effectuer au mieux de leurs intérêts, compte-tenu des possibilités existantes.

Pour la troisième personne, la solution respectueuse de ses droits et de son devenir n'a pas encore été trouvée. Compte-tenu de son âge et de sa fragilité, nous souhaitons éviter encore l'expulsion qui serait pourtant justifiée au regard de ses manquements graves et répétés au règlement intérieur. De nouvelles pistes sont actuellement explorées (projet de curatelle, relais familiaux, relogement) pour apporter une issue humainement décente, au plan individuel, tout en permettant d'apaiser plus complètement les tensions collectives dus aux troubles de voisinage toujours occasionnés par cette personne à l'heure actuelle.

Parallèlement, la relance de la vie collective renforcée au second semestre 2009 sera poursuivie en 2010, en recherchant constamment une adhésion volontaire des résidents à des activités nécessaires (entretien de locaux) mais aussi attractives (convivialité, activités culturelles et de loisir). Dans ce sens, le partenariat avec la Mairie du Broc constitue un relais précieux, en complément des apports de tous les autres partenaires.

L'objectif est que le renforcement des liens sociaux permette également une prise en charge plus collective de l'entretien des locaux et de leurs abords. En dehors de ces aspects matériels et concrets, l'harmonie de la vie collective constitue un point fort pour permettre aux résidents de stabiliser leur situation et de vivre à la Maison Relais avec un maximum de bien-être : plus de 2/3 des résidents actuels sont placés dans la perspective d'un maintien de leur séjour à long terme, la Maison Relais leur apportant ainsi un logement pérenne, et un environnement porteur du soutien correspondant à leurs besoins.

Un objectif essentiel fixé pour 2010 porte sur un approfondissement des critères d'admission, de façon à prévenir autant que possible l'accueil de personnes dont la situation ou la souffrance psychique sont trop graves pour permettre leur bonne intégration à la vie collective.

Un second objectif porte sur le maintien du flux de sorties vers un relogement autonome ou vers un établissement médico-social adapté, selon l'évolution des situations et les souhaits de chacun, et en rapport avec les gains ou les pertes d'autonomie qui sont constatés.

A ce jour, cinq personnes sont notamment concernées par un projet de relogement autonome (amélioration de la situation) ou d'hébergement en milieu d'accueil médicalisé (dégradation de l'état de santé), mais ces perspectives sont assujetties à l'offre de logements sociaux ou de places disponibles en établissements spécialisés. Ce flux de sorties, toujours dans l'intérêt des sortants, permettrait ainsi de renforcer les entrées au bénéfice de nouveaux demandeurs dont les besoins ne sont pas couverts et dont la situation serait adaptée à l'accueil en Maison Relais.